



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 05 novembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 octobre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. SBRAGGIA à M. le MAIRE, Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, M. PAOLINI à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme OTTAVY SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à M. BILLARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme MASSEI à Mme BERNARD, M. DELIPERI à MME OTTAVY,

**Etaient absents :**

Mme BIANCAMARIA, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181105-2018\_230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2018

Affichage : 09/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 5 novembre 2018**  
**Délibération N°2018/230**

**Programmation 2018/2019 des expositions à l'Espace  
Diamant**

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de ses missions de service public, l'Espace Diamant a vocation à favoriser l'accès de tous aux arts plastiques et à en assurer la promotion en valorisant plus particulièrement la création contemporaine.

Un espace municipal, dédié exclusivement aux Arts plastiques et situé à l'étage de l'Espace Diamant, accueille des manifestations tout au long de l'année, accompagnées d'actions de médiation en direction de tous les publics et notamment les scolaires.

D'une surface d'environ 100 m linéaires de cimaises, la salle sous alarme et équipée d'une vidéosurveillance en soirée, est sous la surveillance d'un agent en journée.

La programmation des expositions offre de manière très régulière, des événements qui permettent au public de découvrir l'Art contemporain sous toutes ses formes. Riche tant par sa qualité que par sa diversité, cette programmation reflète la vitalité et l'exigence de la production artistique actuelle qu'elle soit locale, nationale ou même internationale.

Cette programmation privilégie le travail d'artistes émergents et très prometteurs; elle présente également des expositions d'artistes de renom, reconnus par le public mais aussi par leurs pairs.

Répondant ainsi aux objectifs fixés dans le cadre de ses missions, la salle d'exposition de l'Espace Diamant est un lieu essentiel pour les Arts plastiques à Ajaccio.

La ville d'Ajaccio propose à tous les publics, amateurs ou novices, une ouverture sur le monde contemporain et la possibilité, grâce au travail de l'artiste de saisir une modernité sans cesse renouvelée; elle est aussi un outil, voire même un tremplin, pour les jeunes artistes sélectionnés par un comité technique qui leur permet d'éclorre pour aller plus loin dans l'expérimentation de leurs pratiques.

Ce lieu, constitue enfin pour les artistes reconnus qui manifestent une expérience et une certaine exigence de la création artistique, un cadre privilégié pour rendre compte de ce qui fait la qualité des œuvres d'Art contemporain.

### L'élaboration de la programmation :

Le choix des artistes émergents est mise en œuvre avec l'aide d'un comité d'experts présidé par l'autorité municipale et composé d'élus, de représentants institutionnels et de personnalités qualifiées, qui opèrent une sélection après un appel à candidatures lancé par la Ville.

Ces choix sont déterminés selon des critères d'appréciation qui n'excluent aucune démarche artistique et s'appuient sur la qualité et l'originalité des projets d'expositions (de 10 jours maximum), dans le cadre de la création contemporaine.

Parallèlement, le programme de la saison est ponctué par des expositions professionnelles qui présentent des artistes de renom.

Ces expositions professionnelles proposées selon le choix de l'autorité municipale, permettent d'ouvrir cet espace à des artistes confirmés et de rendre compte de ce qui fait la dynamique et la diversité des expressions artistiques reconnus dans le monde de l'Art aujourd'hui.

D'autres expositions professionnelles sont organisées également dans le cadre de partenariats avec le Fonds Régional d'Art Contemporain de Corse (FRAC Corse) et le Centre Méditerranéen de la Photographie (CMP), qui développent depuis de nombreuses années un travail de qualité soutenu par la Collectivité de Corse.

Enfin, dans l'objectif de créer des passerelles entre le musée Fesch - Palais des Beaux Arts et l'Espace Diamant, il pourrait être proposé d'accueillir des expositions originales et temporaires, chaque fois que cela apparaîtra pertinent.

Par ailleurs, il pourrait être envisagé, et de manière plus ponctuelle en fonction des demandes, des expositions de courte durée avec des partenaires tels que la section artistique de Sartène, la section Arts plastiques de l'université de Corse, les classes d'Arts plastiques des lycées ou les structures publiques en charge des publics en difficulté.

Pour la réalisation du programme d'expositions :

Concernant les expositions des artistes émergents sélectionnés par le Comité Technique et des expositions professionnelles proposées par l'autorité municipale, la Ville prendra en charge le vernissage, le gardiennage, l'affiche, les cartons d'invitation ainsi que le coût des assurances de chaque exposition, sous réserve des crédits disponibles.

Dans le cadre des partenariats institutionnels qui prévoient l'accueil régulier d'expositions se déroulant sur un mois avec le FRAC et le CMP notamment, ou le musée Fesch-Palais des Beaux Arts, les modalités sont fixées dans le cadre de conventions triennales.

Sous réserve des crédits disponibles, une plaquette de saison annonçant l'ensemble des propositions sera éditée.

En annexe, le programme des expositions de janvier à décembre 2019.

Les crédits afférents à cette programmation seront prévus au chapitre 11, fonction 33, du budget de l'exercice 2019

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'ADOPTER**

**La programmation 2019 des expositions à l'Espace Diamant** qui prévoit d'exposer des artistes émergents, retenus lors d'une sélection, d'organiser des expositions professionnelles et de poursuivre les partenariats avec le FRAC Corse, le CMP et le musée Fesch.

**D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE**

A signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à cette programmation.

A solliciter en vue de la réalisation de cette programmation toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 octobre 2018,

Considérant qu'il convient d'arrêter la programmation 2019 des expositions devant être présentées à l'Espace Diamant.

**ADOPTE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés**

**La programmation 2019 des expositions à l'Espace Diamant** qui prévoit d'exposer des artistes émergents retenus lors d'une sélection, d'organiser des expositions professionnelles et de poursuivre les partenariats avec le FRAC Corse, le CMP et le musée Fesch.

**AUTORISE**

Monsieur Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (Conventions, engagement de dépenses...) relatifs à cette programmation,  
Monsieur le Maire à solliciter en vue de la réalisation de cette programmation toutes subventions auprès notamment de la Collectivité Territoriale de Corse,

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la réalisation de cette programmation seront inscrits au Budget 2019 Chapitre 11, fonction 33

Que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI



\_\_\_\_\_